



CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

RAPPORT DE JURY

SESSION 2017

SOMMAIRE

1. **Préambule**
2. **Epreuves écrites d'admissibilité**
 1. Français
 2. Mathématiques
3. **Epreuves orales d'admission**
 1. Oral 1
 2. Oral 2

Rapport de jury rédigé par :

- **David Bauduin**, Inspecteur Pédagogique Régional de lettres (Orléans-Tours)
- **Viviane Depardieu**, Inspectrice de l'Education nationale (Loiret), coordinatrice des épreuves écrites en français
- **Pierre Gabert**, Inspecteur de l'Education nationale (Loiret), coordonnateur des épreuves « ORAL 1 »
- **Françoise Girard**, Conseillère Pédagogique (Loiret), coordinatrice des épreuves écrites en mathématiques
- **Dominique Pichard**, Inspecteur de l'Education nationale (Loiret), coordonnateur des épreuves « ORAL 2 »
- **Nadine Pinsart**, Inspectrice Pédagogique Régionale de lettres (Orléans-Tours)
- **Pascale Toupé**, Inspectrice adjointe au Directeur académique des services de l'Education nationale (Loiret), coordinatrice académique des épreuves
- **Alain Vesin**, Inspecteur Pédagogique Régional de mathématiques (Orléans-Tours)

Les rédacteurs de ce rapport rendent hommage à leur collègue, à Madame Nadine Pinsart.

Préambule

Texte de référence : **Arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n°99 du 27 avril 2013**

L'ensemble des épreuves du concours vise à **évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles** de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

1. Épreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. **Le niveau des savoirs attendu** correspond à celui exigé par la **maîtrise des notions des programmes de fin de collège.**

Les **épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques.** Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire et du début du collège dans le cadre du cycle 3.

➤ Épreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à **évaluer la maîtrise de la langue française des candidats** (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs **connaissances sur la langue.** Elle doit aussi évaluer leur **capacité à comprendre et à analyser des textes** (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à **apprécier les intérêts et les limites didactiques** de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte **trois parties** :

- La **production d'une réponse**, construite et rédigée, à **une question** portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires,
- Une partie portant sur la **connaissance de la langue** (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) . Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines,
- Une **analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français**, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), **et de productions d'élèves** de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est **notée sur 40 points** :

- 11 pour la première partie,
- 11 pour la deuxième,
- 13 pour la troisième,
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une **note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.**

➤ Épreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve vise à **évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques** à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte **trois parties**:

- Une première partie constituée d'un **problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège**, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
- Une deuxième partie composée d'**exercices indépendants, complémentaires à la première partie**, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
- Une **analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques**, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), **et productions d'élèves** de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est **notée sur 40 points** :

- 13 pour la première partie,
- 13 pour la deuxième,
- 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Une **note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.**

2. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission **comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer** avec clarté et précision, **à réfléchir aux enjeux** scientifiques,

didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

➤ **Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat**

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à **évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement** relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, **choisi au moment de l'inscription** au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat **remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de **deux ensembles** :

- une **synthèse des fondements scientifiques** relatifs au sujet retenu ;
- la **description d'une séquence pédagogique**, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la **présentation du dossier** par le candidat (vingt minutes) ;
- un **entretien avec le jury** portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est **notée sur 60 points** :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

➤ **Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier**

Durée de la préparation : 3 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

L'épreuve comporte **deux parties** :

- la première partie permet d'**évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire,
- la deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'épreuve est **notée sur 100** :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Première partie

- **Durée de l'exposé : 10 minutes**
- **Durée de l'entretien : 20 minutes**

Le jury propose au candidat un **sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA)** praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le **candidat expose ses réponses** (dix minutes) et **s'entretient avec le jury** (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie

- **Durée de l'exposé : 15 minutes**
- **Durée de l'entretien : 30 minutes**

Elle consiste en un **exposé du candidat** (quinze minutes) **à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury** et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une **analyse de cette situation et des questions qu'elle pose**, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'**évaluer la capacité du candidat** à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

3. Données générales

CRPE PUBLIC	SESSION 2016			SESSION 2017		
	Concours externe	Troisième Concours	Second Concours interne	Concours externe	Troisième Concours	Second Concours interne
Inscrits	2193	378	148	2295	378	150
Présents (1^{ère} épreuve)	1009	100	45	932	87	32
pourcentage	46,01	26,46	30,41	40,61	23,02	21,33
Admissibles	657	24	15	675	42	14
Moyenne 1er admissible	18,12	15,69	17,43	18,69	14,56	17,62
Nombre de points 1 ^{er} admissible	72,50	62,75	69,75	74,75	58,25	70,50
<u>Seuil admissibilité</u>	37,00	37,50	38,00	37,00	37,00	41,75
Moyenne dernier admissible	9,25	9,38	9,50	9,25	9,25	10,44
Nombre de postes	407	8	5	432	12	6
Admis sur liste principale	407	8	5	432	12	6
Moyenne 1 ^{er} admis	19,03	16,85	17,60	18,56	15,50	19,12
<u>Seuil admission</u>	127,50	143,50	171,25	122,75	129,75	112,25
Moyenne dernier admis	10,62	11,96	14,27	10,23	10,81	9,35
Inscrits sur liste complémentaire	35	4	2	61	8	0
Seuil dernier inscrit	120,00	126,50	135,75	112,25	112,50	
Moyenne dernier inscrit	10,00	10,52	11,31	9,35	9,37	

CRPE PRIVE	SESSION 2016			SESSION 2017		
	Concours externe	Troisième Concours	Second Concours interne	Concours externe	Troisième concours	Second Concours interne
Inscrits	339	54	22	340	69	21
Présents (1^{ère} épreuve)	76	9	4	90	9	3
pourcentage	22,42	16,67	18,18	26,47	13,04	14,29
Admissibles	41	1	1	55	3	1
Moyenne 1er admissible	16,69	10,75	10,87	15,50	15,06	9,31
Nombre de points 1 ^{er} admissible	66,75	43,00	43,50	62,00	60,25	37,25
<u>Seuil admissibilité</u>	37,25	43,00	43,50	37,25	47,00	37,25
Moyenne dernier admissible	9,30	10,75	10,87	9,31	11,75	9,31
Nombre de postes	20	2	1	19	2	2
Admis sur liste principale	20	1	1	19	2	0
Moyenne 1 ^{er} admis	16,90	11,95	12,70	17,94	15,85	
<u>Seuil admission</u>	135,50	143,50	152,50	160,50	127,00	
Moyenne dernier admis	11,30			13,37	10,58	
Inscrits sur liste complémentaire	6	0	0	6	0	0
Seuil dernier inscrit	120,00			142,75		
Moyenne dernier inscrit	10,00			11,90		

EPREUVES ECRITES D'ADMISIBILITE

Épreuve écrite de français

Monsieur David BAUDUIN : IA – IPR de lettres

Madame Viviane DEPARDIEU : IEN – circonscription de Fleury-les-Aubrais

Madame Nadine PINSART : IA – IPR de lettres

Composition du jury :

Le jury est composé :

- d'IA-IPR,
- d'IEN,
- de conseillers pédagogiques du premier degré,
- de professeurs du second degré,
- de professeurs des écoles.

L'épreuve est notée sur 40 points :

11 pour la première partie,

11 pour la deuxième,

13 pour la troisième,

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

1- Épreuve de la session 2017

Première partie : question relative aux textes

11 points

Corpus de quatre textes :

- Texte 1 : Chrétien de TROYES, *Yvain ou le chevalier au lion* (env. 1177), Classiques – L'École des loisirs.
- Texte 2 : Jean RACINE, *Phèdre* (1677), V, 6, v. 1507-1550.
- Texte 3 : Victor HUGO, *Notre-Dame de Paris* (1831), VIII, Folio Classique, Gallimard.
- Texte 4 : Eugène IONESCO, *Rhinocéros* (1959), III, Gallimard.

Question relative aux textes proposés :

Vous analyserez la façon dont les textes du corpus questionnent la relation entre monstruosité et humanité.

Examen rapide du corpus :

- **dimension, difficulté :**
 - le corpus présente la particularité d'être constitué de quatre extraits littéraires dont deux longs (textes 2 et 4) ; certains comportent des difficultés syntaxiques et lexicales importantes (textes 2 et 3) ;
 - néanmoins, la problématique est si centrale dans chacun des textes qu'elle pourra permettre de dépasser les difficultés éventuellement rencontrées.
- **natures :**

- **chronologie et genre** : deux extraits de roman (un roman courtois du XII^e siècle, un roman romantique du XIX^e siècle), deux extraits dramatiques (tragédie du XVII^e siècle, pièce du XX^e siècle) ; tous ces textes sont empruntés aux programmes de collège et sont revus au lycée ;
- **thème** : dans chacun de ces textes est interrogée la relation entre caractéristiques de l'homme et caractéristiques du monstre, que ce dernier soit animal ou humain.

Analyse des termes du sujet :

- « **la façon ...** » : tous les textes du corpus étant des textes littéraires, le terme renvoyait ici au traitement spécifique de la thématique et à la représentation singulière que chacun des auteurs donne de la relation entre monstruosité et humanité ;
- « **relation** » : le **lien constant** entre les deux notions de monstruosité et d'humanité est ici au cœur du sujet, qui peut adopter plusieurs modalités : opposition, hybridation, transformation, ...
- « **monstruosité** », « **humanité** » : il s'agissait de distinguer les aspects fondamentaux qui construisent ces deux notions ;
 - le couple de notions dépasse l'apparence pour introduire une idée de comportement et des considérations d'ordre moral ou des qualités de cœur (cf. le paradoxe de Quasimodo dans le texte 3) ;
 - **humanité** : caractéristique de ce qui distingue l'espèce humaine, voire la nature humaine par la possession de l'ensemble ou d'un certain nombre des caractères spécifiques (physiques, sociaux, moraux, culturels) à cette espèce ; on a valorisé toute copie ayant appuyé sa définition sur des références ou des citations ;
 - **monstruosité** : ensemble des caractéristiques insolites d'un être physique, imaginaire ou réel, qui présente des aspects suffisamment éloignés de l'humanité (que ce soit de l'espèce humaine ou des espèces animales identifiées et classifiées par l'Homme) pour être ainsi distingué et susciter effroi et/ou répugnance ; relève donc de la monstruosité ce qui se distingue d'une norme attendue, ce qui se singularise par au moins une caractéristique exceptionnelle.

Attentes du jury :

On attendait du candidat

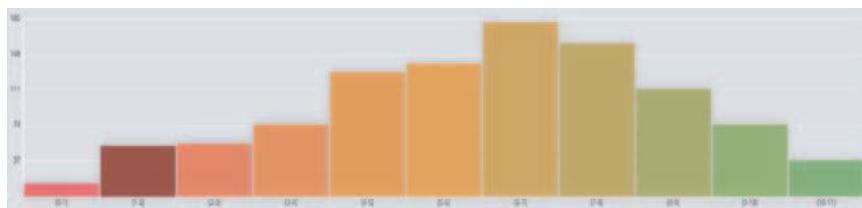
- qu'il apprécie et interprète la représentation singulière que chacun des auteurs donne de la relation entre *monstruosité* et *humanité* ;
- qu'il soit sensible au fait que le sujet évoque non pas le *monstre* et *l'Homme* mais la *monstruosité* et *l'humanité*, qu'il propose une définition minimale de chacune de ces deux notions, dans l'introduction ou le développement de la copie, voire dans la conclusion.
- qu'il établisse un **lien constant** entre les deux notions de *monstruosité* et *d'humanité* et discerne le fonctionnement en opposition de ces deux notions ;
 - on a donc pénalisé toute copie qui abordait ces notions de manière disjointe, dans des parties séparées ;
 - on a cependant accepté que des sous-parties concernent une seule des deux notions.
- qu'il repère que les deux premiers textes abordent la relation à partir de l'animalité alors que les deux derniers textes l'abordent par les personnages humains de Quasimodo et de Bérenger ;
- qu'il signale la relativité de la monstruosité, au regard de l'humanité : est monstre celui qui n'est pas reconnu comme appartenant à une espèce identifiée. Dans cette logique, le lion du texte 1 ne pouvait être considéré comme monstrueux précisément parce qu'il s'humanise.

Analyse des productions des candidats

- L'écrit était généralement structuré selon un plan, avec la présence d'une introduction et une référence aux textes.
- La problématique proposée par le sujet étant au cœur des textes, le sens global a été perçu. On regrette néanmoins
 - que le traitement d'un corpus pourtant constitué d'extraits d'œuvres patrimoniales classiques ait conduit à des contresens ou à des approches réduites ; ainsi l'extrait de *Rhinocéros* n'a-t-il que très peu donné lieu à des interprétations sur la symbolique politique de la pièce et la dénonciation du totalitarisme ;
 - qu'une problématique ait été rarement dégagée, au profit d'éléments juxtaposés ;

- que l'analyse ait été insuffisamment approfondie et n'ait que peu associé les idées dégagées des textes dans une formulation continue : c'est véritablement l'enjeu du développement d'une pensée complexe qui se joue ici.

Résultats



Moyenne sur la partie 1	5,96
Note la plus basse	0
Note la plus élevée	11

Recommandations

Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas, dans cette partie de l'épreuve, d'examiner successivement les textes mais de structurer une réponse autour d'une problématique clairement identifiée et dont on ne se départit point, par une production argumentée qui prend appui sur les éléments du corpus.

L'exercice d'analyse vise à montrer que le candidat est capable de sélectionner les éléments de chaque texte en fonction de la problématique et de les articuler d'une manière logique, ordonnée et réfléchie : c'est donc un projet de lecture qui doit être proposé et ainsi se déployer.

Pour cela, il doit savoir :

- exploiter et révéler tous les enjeux et les potentialités d'un sujet,
- identifier une problématique et s'y tenir,
- organiser son développement en fonction de celle-ci,
- faire un usage pertinent et ciblé des références aux textes, en les articulant au sein de chacune des parties : une partie ne saurait être consacrée à l'exploitation et à l'étude exclusives d'un texte,
- ne jamais développer de pensée personnelle ou mentionner de références qui soient étrangères aux textes du corpus.

En relation directe avec la fonction d'enseignement pour laquelle il postule, on attend du candidat une production

- qui emploie une langue écrite de qualité (correction, clarté et justesse de l'expression),
- qui présente toute les caractéristiques d'un travail d'écriture entièrement rédigé : présence d'une introduction, d'une conclusion, de développements organisés et équilibrés, qui contiennent des repères destinés au lecteur (transitions, articulations logiques, mention des sources et références),
- qui témoigne d'une bonne compréhension des textes (absence de contresens, qualité de la lecture des textes) et de la capacité à reformuler dès l'introduction la problématique qui sous-tend la question posée.

Deuxième partie : connaissance de la langue

11 points

Quatre exercices successifs permettaient d'évaluer les connaissances des candidats dans différents domaines de la langue (lexique, morphologie, syntaxe, orthographe, conjugaison).

1. Dans l'extrait suivant du texte de Racine (texte 2), remplacez les mots et expressions soulignés par des synonymes ou des expressions de sens équivalent dans le contexte.

« Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé.
Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide.
L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi les flots d'écume un monstre furieux.»

- L'exercice a été globalement réussi.
- On attendait des candidats une réflexion lexicale en contexte : aussi a-t-on considéré comme un contresens la confusion faite par certains candidats entre la « montagne humide » et le monstre. De la même manière, on ne pouvait accepter l'équivalence proposée entre « l'onde » et « l'eau », ce dernier terme n'intégrant pas l'idée de mouvement.

2. Identifiez les formes et les fonctions des pronoms personnels dans le passage suivant (text²e 2) et proposez un classement.

- L'extrait, riche en pronoms personnels, comportait vingt-deux occurrences et onze pronoms différents : on attendait un classement qui rende compte de ces onze pronoms.
- Deux classements étaient ici recevables, soit par formes soit par fonctions. On n'a pas accepté d'autre classement, par exemple par personnes ou en nombre (singulier / pluriel), cette perspective échappant au cadre défini par la consigne.
- On n'a pas pénalisé les copies qui ne classaient pas « on » parmi les pronoms personnels à condition du moins qu'elles aient légitimé cette décision (par exemple en affirmant que « on » était ici un pronom indéfini dont le référent est flou) ; on a en revanche pénalisé les copies qui écartaient « on » des pronoms personnels sans aucune explication.
- L'exercice a montré la faible maîtrise des formes des pronoms personnels par la plupart des candidats et, plus grave, des confusions importantes entre les différents pronoms, voire entre pronoms, déterminants, ...
- On a également regretté la difficulté pour beaucoup de candidats à respecter l'intégralité des consignes de l'exercice dans une démarche opératoire : le classement était souvent inexistant ou fragile.

3. Analysez et justifiez l'orthographe des terminaisons en [e] soulignées dans le passage suivant (texte 1).

Écoutez plutôt comment le lion se comporta en être noble et généreux. Il fit comme s'il se rendait au chevalier : **dressé** sur ses pattes de derrière, il lui tendait ses pattes avant jointes et baissait la tête vers le sol. Ensuite, il s'agenouillait et pleurait à chaudes larmes en signe de grande **humilité**. Monseigneur Yvain comprit, sans l'ombre d'un doute, que le lion le remerciait de cette façon d'avoir tué le serpent et de l'avoir sauvé de la mort. La tournure que prenait l'aventure lui parut fort plaisante.

Ayant **essuyé** son **épée souillée** par le venin du monstre, Yvain la remet au fourreau puis reprend son chemin. Le lion marche à ses côtés. Il le suivra partout désormais et ne le quittera plus jamais car il veut le servir et **veiller** sur lui.

- On attendait que les candidats respectent les deux exigences de la consigne : l'analyse et une justification en contexte de l'orthographe des formes soulignées. À ce titre, on n'a pas attribué l'intégralité des points prévus aux réponses qui se sont contentées de définir « dressé », « essuyé » et « souillée » comme des participes passés sans examiner l'incidence de leur fonction sur leur orthographe.
- Deux noms figuraient dans la liste des occurrences : « humilité » et « épée ». On attendait que la différence entre leur terminaison soit justifiée (distinction entre nom renvoyant à une valeur abstraite et nom renvoyant à une réalité concrète).
- Un classement n'était pas attendu ; on n'a cependant pas pénalisé les copies qui en ont proposé un.

4. Analysez la valeur des temps des formes verbales conjuguées dans le passage suivant (texte 4).

« J'ai eu tort ! Oh comme je **voudrais** être comme eux. Je **n'ai** pas de corne, hélas ! Que c'est laid, un front plat. Il m'en **faudrait** une ou deux, pour rehausser mes traits tombants. Ça **viendra** peut-être, et je **n'aurai** plus honte, je **pourrai** aller tous les retrouver. Mais ça ne **pousse** pas ! (Il **regarde** les paumes de ses mains.) Mes mains **sont** moites. **Deviendront-elles** rugueuses ? (Il **enlève** son veston, **défait** sa chemise, **contemple** sa poitrine dans la glace.) J'**ai** la peau flasque. Ah, ce corps trop blanc, et poilu ! Comme je **voudrais** avoir une peau dure et cette magnifique couleur d'un vert sombre, une nudité décente, sans poils, comme la leur ! »

L'extrait compte dix-sept occurrences de formes verbales conjuguées à différents temps :

- **le passé composé**, qui renvoie à des **actions antérieures** à la situation d'énonciation au présent et **achevées** : « J'ai eu tort » ;
- **le futur simple**, qui agit comme une **projection** désirée par le personnage : « Ça viendra peut-être, et je n'aurai plus honte, je pourrai aller tous les retrouver [...] Deviendront-elles rugueuses ? » ; à cause de la modalisation (« peut-être ») qui récuse la dimension prophétique, on n'a pas accepté « futur prophétique » ;
- **le présent** a deux valeurs principales :
 - le **présent d'énonciation**, contemporain de l'acte d'énonciation (toutes les didascalies par exemple) ;
 - le **présent dit étendu**, qui couvre un espace de temps plus large (« Je n'ai pas de corne », « Que c'est laid, un front plat. », « J'ai la peau flasque », ...) ; on a également accepté **présent de description** ou **présent de caractérisation**, ainsi que **présent de vérité générale** pour « Que c'est laid, un front plat. » ;
- **le conditionnel présent** porte la valeur d'**irréel du présent** : Bérenger exprime son **souhait** de se transformer (« comme je voudrais être comme eux [...] Il m'en faudrait une ou deux [...] Comme je voudrais avoir une peau dure [...] »).

On attendait :

- que le candidat définisse la / les valeur(s) des différents temps présents dans le texte en l'illustrant d'au moins une occurrence : on ne pouvait en effet conduire une telle réflexion sans se référer au contexte.

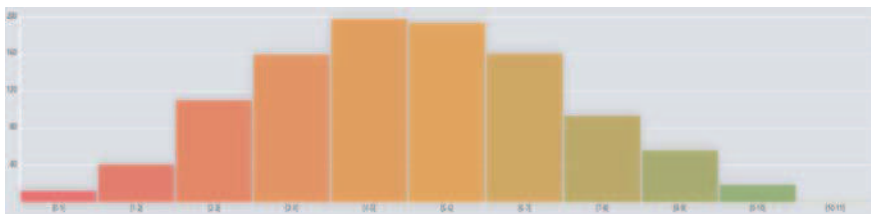
Attentes du jury

La maîtrise de la langue est une composante essentielle et décisive du métier de professeur des écoles. L'année de stage qui suit la réussite au concours permettra aux lauréats d'approcher la dimension professionnelle du métier d'enseignant, mais elle ne procède pas à l'acquisition des connaissances universitaires préalables à cette phase. Celles-ci sont l'objet du travail de préparation au concours du candidat.

Analyse des productions des candidats

La maîtrise des notions demeure fragile, des lacunes importantes sont constatées (par exemple dans la connaissance des formes des pronoms personnels, de la distinction entre nature et fonction, des valeurs des verbes). La compréhension des consignes n'est bien souvent pas assurée : ainsi pour l'exercice 3, où de nombreux candidats n'ont pas répondu pleinement aux attentes de l'exercice.

Résultats



Moyenne sur la partie 2	4,95
Note la plus basse	0/11
Note la plus élevée	10/11

Recommandations

Pour cette partie, on ne peut que rappeler aux candidats que la partie de l'épreuve « connaissance de la langue » n'est pas une épreuve de linguistique ; elle réfère aux fondamentaux de la grammaire scolaire, niveau 3^{ème}. En conséquence, nous engageons instamment les candidats, à fréquenter, tout au long de l'année, de manière régulière, la grammaire scolaire de leur choix.

Cette partie de l'épreuve interroge des connaissances de base de la grammaire scolaire, objet immédiat de l'enseignement du professeur des écoles, où l'on ne peut accepter ignorances, hésitations voire complètes absurdités.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

13 points

A partir de l'analyse des trois documents énumérés ci-après, vous répondrez aux questions.

Document 1 : corpus de ressources constitué par l'enseignant à partir des ressources pédagogiques de la Digitech enseignants « Banque de ressources éducatives numérique » (accessible à l'adresse ci-dessous : <http://enseignant.digitheque-belin.fr/#/module/form/creat/lo/cdb79418-fe90-458c-a4dc-> Le professeur, souhaitant étudier l'épisode du Cyclope avec ses élèves, a consulté la banque numérique de ressources Digitech ; il a retenu certains supports qu'il a ensuite réunis dans ce corpus (document 1).

Document 2 : reproduction en niveaux de gris des pages 12, 13, 14 et 15 de l'album de bande dessinée *Ulysse*, édition intégrale, de Sébastien Ferran, Emmanuel Proust éditions, 2009 (édition originale en couleurs). Il n'est pas nécessaire de lire la planche pour traiter le sujet.

Documents 3 et 4 : reproduction de deux fiches élèves conçues par le professeur pour le travail en séance :

- fiche de travail n°1,
- fiche de travail n°2.

(Les consignes y figurent en gras, les réponses des élèves sont en italiques ; leur orthographe a été corrigée).

Questions :

1. Décrivez le corpus de ressources réunies par l'enseignant (documents 1 et 2), et les sélections qu'il opère ensuite pour construire sa séquence (documents 3 et 4).
2. À la lecture des documents 3 et 4, quelles sont les compétences travaillées ?
3. À la lumière de vos connaissances du programme de français pour le cycle 3, quel regard portez-vous sur les choix d'exploitation des ressources et les propositions d'activités que fait l'enseignant (documents 3 et 4) ?
4. Quelle analyse faites-vous de la production de l'élève au regard de la consigne d'écriture (fiche de travail n°2, document 4) ?

Attentes du jury

Les candidats doivent décrire les ressources exploitées par l'enseignant. Ils doivent ensuite mentionner les compétences travaillées, en référence au texte des programmes 2015 pour le cycle 3 et en relation avec chacune des activités, même si le jury accepte des formulations différentes de celles des programmes.

L'analyse critique consiste pour les candidats à se positionner par rapport aux conséquences didactiques des choix de l'enseignant : les points positifs et les points négatifs doivent donc apparaître.

Les productions des élèves sont à analyser : respect de la cohérence narrative, de la chronologie du récit, exploitation du vocabulaire, maîtrise des phrases complexes, mais non-respect de la forme énonciative induite par la consigne.

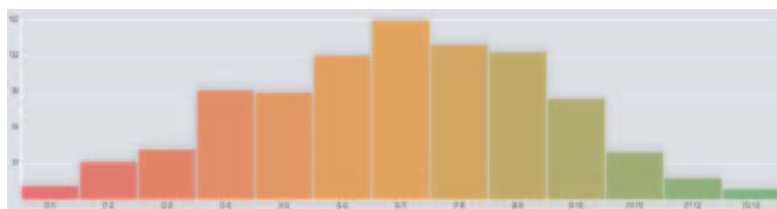
Analyse des productions des candidats

Les corpus sont globalement décrits avec précision.

L'identification des compétences en jeu reste difficile, la formulation des programmes de 2015, certes pas exigée, apparaît rarement.

Les démarches pédagogiques sont plus souvent relatées qu'analysées : on ne s'autorise pas suffisamment à porter un regard critique ou à remettre en cause le travail proposé.

Résultats



Moyenne sur la partie 3	6,33
Note la plus basse	0/13
Note la plus élevée	13/13

Recommandations

Le jury encourage les candidats à mieux maîtriser les compétences des programmes en vigueur et surtout à en interroger les enjeux.

Un entraînement à l'analyse de séances d'enseignement leur permettrait d'en dégager les caractéristiques pédagogiques et didactiques.

Ils doivent faire preuve d'une plus grande audace critique, ne pas hésiter à se lancer dans le travail d'identification des points négatifs.

Données générales sur l'épreuve de français :

	PUBLIC		PRIVE	
	Nb. de candidats	Moyenne	Nb. de candidats	Moyenne
externe	932	20,20	90	18,29
2d interne	32	17,36	3	18,25
3° concours	86	15,56	9	14,89

Épreuve écrite de mathématiques

Mme Girard
Conseillère Pédagogique
M. Vesin

Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de mathématiques

1. Présentation de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 4 heures

Conformément à l'arrêté du **19 avril 2013** l'épreuve comporte trois parties :

La première partie consiste en un **problème** portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ce problème peut, autour d'un thème donné, faire appel à plusieurs registres : numérique, algébrique, géométrique, graphique, etc. Il permet au candidat de montrer sa capacité à mettre en relation ces différents registres, mais aussi de montrer une représentation correcte des différents statuts mathématiques des énoncés rencontrés : données, hypothèses, propriétés ou théorèmes.

La deuxième partie est composée d'**exercices indépendants**, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

La troisième partie consiste en **une analyse d'un dossier** composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est **notée sur 40 points** :

- **13 points** pour la première partie
- **13 points** pour la deuxième partie
- **14 points** pour la troisième partie

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une **note globale ou inférieure à 10 est éliminatoire.**

2. Épreuve de la session 2017

Première Partie	13 points
------------------------	------------------

Cette première partie s'appuie sur une situation contextualisée reposant sur un support géométrique et faisant intervenir particulièrement les notions de grandeurs et mesures.

Partie A :

Cette partie porte sur les notions de périmètre et d'aire.

- **Questions**

1. Calcul de la longueur de la clôture d'un jardin de forme trapézoïdale.

2. Calculs des aires de trois zones du jardin ayant la forme d'un triangle, d'un trapèze, d'un demi-disque.

- **Attentes du jury :**

La résolution de cette partie nécessitait une bonne maîtrise des notions de périmètre et d'aire de figures classiques, ainsi que l'utilisation de la propriété de Pythagore pour la première question.

- **Analyse des productions des candidats :**

Cette partie a été bien traitée par les candidats.

Partie B :

Cette partie se présente sous la forme de deux problèmes courts à résoudre.

- **Questions**

1. Calcul du coût de l'engazonnement d'une zone du jardin, puis du taux de remise accordée sous la forme d'un pourcentage.
2. Calcul des bornes d'un encadrement à partir de contraintes posées.

- **Attentes du jury :**

Pour la question 1. la lecture du texte et l'expression d'un taux de réduction sous la forme d'un pourcentage permettait de répondre à la question. Pour la question 2. différentes stratégies étaient envisageables et nécessitaient un minimum de rédaction.

- **Analyse des productions des candidats :**

La question 1. a été correctement traitée. Néanmoins des écritures non conformes ont été relevées

comme par exemple : $\frac{650}{2\ 600} = 0,25 \times 100 = 25\%$.

Partie C :

Dans cette partie, un point mobile fait varier les aires des différentes parties du jardin. Elle fait appel à la notion de fonction.

- **Questions**

1.
 - a. Détermination de l'encadrement de la longueur variable.
 - b. Détermination de l'expression de l'aire d'une partie du jardin en fonction de la longueur variable.
2.
 - a. Détermination de la formule à saisir dans une feuille de calcul et à recopier.
 - b. QCM : choix d'une formule à saisir dans une feuille de calcul et à recopier parmi quatre propositions.
3.
 - a. Association de trois représentations graphiques proposées à trois fonctions numériques correspondant aux aires de différentes parties du jardin.
 - b. Interprétation pour une valeur particulière de la variable.
 - c. Lecture graphique (antécédent et image).
4. Résolution d'une équation, calcul d'une image.

- **Attentes du jury :**

1.
 - a. Maîtrise des notions de variable et d'encadrement.
 - b. Calcul littéral simple.
2.
 - a. et b. Maîtrise de la syntaxe du tableur.
3.
 - a. Reconnaissance de représentations graphiques à partir de quelques indices clés (fonction affine, variation, valeur à l'origine...).
 - b. Interprétation de la représentation graphique. Prise d'information correcte à interpréter pour répondre à la question posée.
 - c. Maîtrise de la lecture graphique.
4. Maîtrise satisfaisante de la résolution d'une équation du premier degré. Calcul numérique.

- **Analyse des productions des candidats :**

- 1.

- a. Question très bien réussie.
 - b. Question correctement réussie lorsqu'elle a été traitée, la réponse étant donnée dans le texte et le calcul aisé. On peut noter un taux important de non réponse.
- 2.
- a. **et b.** Les candidats maîtrisent de manière fragile le système d'adressage du tableur.
3. **a. b. c.** Les questions relevant de lecture graphique sont bien réussies.
4. Cette question a été correctement réussie, les calculs littéraux en jeu étant très simples.

Résultats pour les concours publics

Première partie	
Moyenne	9,49
Note la plus basse	0
Note la plus haute	13

Première partie		
	Nombre de notes	Fréquence en %
Entre 0 et 2,75	27	2,61%
Entre 3 et 5,75	100	9,66%
Entre 6 et 8,75	255	24,64%
Entre 9 et 11,75	390	37,68%
Entre 12 et 13	263	25,41%

Deuxième partie

13 points

Cette deuxième partie est constituée de quatre exercices indépendants.

Exercice 1 :

Cet exercice se présentait sous la forme d'un vrai/faux à justifier.

- **Question**

1. Dans un club sportif, les trois quarts des adhérents sont mineurs (ils ont moins de 18 ans) et le tiers des adhérents majeurs a plus de 25 ans.
Affirmation : un adhérent sur six a donc entre 18 ans et 25 ans.
2. Affirmation : durant les soldes si on baisse le prix d'un article de 30 % puis de 20 %, alors le prix de l'article a baissé de 50 %.
3. On considère une série statistique de moyenne égale à 5. On complète la série en ajoutant 5 comme valeur supplémentaire.
Affirmation : la moyenne de la série ne change pas.
4. Affirmation : pour obtenir le carré d'un nombre entier, il suffit de multiplier le nombre entier qui le précède par le nombre entier qui le suit et d'ajouter 1.

- **Attentes du jury :**

1. Maîtrise de la notion de proportion et du calcul fractionnaire avec un raisonnement dans un cas général ou sur un schéma.
2. Maîtrise des taux de réduction avec un calcul littéral ou l'usage d'un contre-exemple.
3. Justification sous la forme d'écritures littérales ou d'une explication cohérente.
4. Utilisation pertinente du calcul littéral pour prouver un résultat dans cas général. Maîtrise d'un développement simple de double distributivité.

- **Analyse de la production des candidats**

1. Le calcul fractionnaire est correctement maîtrisé par environ la moitié des candidats qui ensuite interprètent bien le résultat.
2. Question classique bien traitée.
3. La réponse est fréquemment correcte mais la justification est délicate pour beaucoup de candidats qui ne parviennent pas à formaliser leur raisonnement.
4. Question peu réussie car elle nécessite de prendre l'initiative du recours au calcul littéral et de traduire les mots « précédent » et « suivant ».

Exercice 2 :

Cet exercice porte sur des questions relevant du programme de statistiques de cycle 4.

- **Questions**

1. Calcul d'une moyenne pondérée.
2. Détermination de la médiane d'une série statistique et interprétation.
3. Détermination de l'étendue de la série statistique.
4. Calcul d'une proportion sous la forme d'un pourcentage.
5. Calcul du volume d'un pavé droit. Conversion.

- **Attentes du jury**

Les questions 1. 2. et 3. portaient sur des notions simples de statistiques, qui ne nécessitaient pas de calculs délicats.

La question 4. nécessitait une lecture facile et un calcul de proportion très abordable.

La question 5. demandait de réaliser une modélisation de la situation, des calculs et des conversions d'unités.

- **Analyse de la production des candidats**

Les quatre premières questions ont été bien traitées, en dehors de quelques candidats qui ont omis de pondérer les valeurs et du calcul de la médiane pas toujours bien maîtrisé.

La dernière question a fait apparaître des maladroites dans la maîtrise des grandeurs.

Exercice 3 :

Cet exercice porte sur le thème programmation du programme de cycle 4.

- **Questions**

1. Détermination de la figure obtenue (un rectangle) avec un déplacement répété deux fois.
2. Détermination de la figure obtenue (un losange) avec un déplacement répété deux fois.

- **Attentes du jury**

La résolution de cet exercice nécessitait de maîtriser les blocs de base du logiciel Scratch et la notion de boucle.

- **Analyse de la production des candidats**

La première question a été très bien traitée.

La deuxième question était plus délicate, nécessitant la connaissance des propriétés des angles dans un parallélogramme et la reconnaissance d'un losange.

Exercice 4 :

Cet exercice se présente sous la forme d'une résolution de problème utilisant les grandeurs et le calcul littéral.

- **Questions**

1. Détermination d'une expression littérale à partir du texte.
2. Traduction du texte sous la forme d'une équation.
3. Transformation de cette équation.

4. Résolution de l'équation et interprétation.

- **Attentes du jury**

1. Utilisation pertinente du calcul littéral.
2. Lecture du texte et traduction.
3. Maîtrise de calculs littéraux : réduction au même dénominateur, développement.
4. Résolution d'une équation du second degré par essai-erreur ou méthode experte.

- **Analyse de la production des candidats**

1. Une part importante des candidats a rencontré des difficultés à traduire par une expression littérale la phrase « *en fonction de* ». .
2. Peu de réponses bien argumentées.
3. Question peu traitée par manque de maîtrise ou en raison d'erreurs préalables.
4. Question peu réussie.

Résultats pour les concours publics

Deuxième partie	
Moyenne	6,46
Note la plus basse	0
Note la plus haute	13

Deuxième partie		
	Nombre de notes	Fréquence en %
Entre 0 et 2,75	119	11,48%
Entre 3 et 5,75	340	32,79%
Entre 6 et 8,75	345	33,27%
Entre 9 et 11,75	199	19,19%
Entre 12 et 13	34	3,27%

Troisième partie :

14 points

Cette partie est constituée de trois situations indépendantes.

Situation 1 :

Cette situation repose sur un exercice extrait des évaluations nationales à l'entrée en CE2. Le problème à résoudre utilise la multiplication de deux nombres entiers. Six productions d'élèves sont proposées.

- **Questions**

1. Explication des procédures utilisées et de deux compétences maîtrisées pour les productions correctes de trois élèves.
2. Explication d'une compétence maîtrisée et analyse des erreurs pour trois productions erronées.
3. Proposition d'une aide à un élève pour corriger son erreur (opération incohérente).
4. Modification d'énoncé pour obliger les élèves à utiliser la multiplication.

- **Attentes du jury**

Pour cette situation, le jury attendait une rédaction claire et synthétique montrant que le candidat connaît les attentes des programmes de cycle 2 et sait s'exprimer avec clarté et précision.

- **Analyse de la production des candidats**

Cette situation a donné lieu à une rédaction souvent confuse, les notions de procédure et de compétences n'étant pas toujours claires dans l'esprit des candidats.

Situation 2 :

Cette situation repose sur un exercice extrait d'un manuel de CM2 portant sur des problèmes utilisant la multiplication, des nombres décimaux par 10 ou 100. Deux productions d'élèves sont proposées, une erronée (ajout de deux zéros à droite du nombre décimal) et une correcte (déplacement des chiffres pour multiplier leur valeur par 100).

- **Questions**

1. Repérage de deux compétences travaillées dans l'exercice.
2.
 - a. Analyse de l'erreur.
 - b. Explicitation de la procédure correcte.

- **Attentes du jury**

Pour cette situation il était attendu que le candidat connaisse les enjeux du point de programme qui constituait le ressort de l'exercice.

- **Analyse de la production des candidats**

Les deux premières questions ont été correctement traitées. En revanche, la troisième question a donné lieu à des interprétations peu solides d'un point de vue mathématique.

Situation 3 :

Cette situation repose sur quatre productions erronées d'élèves de cycle 3 portant sur la technique de la multiplication de deux nombres décimaux.

- **Questions**

1. Description des erreurs.
2. Pistes proposées par le candidat pour contrôler les résultats.

- **Attentes du jury**

Dans cette partie, il était attendu que le candidat soit capable de détecter les erreurs et de proposer des moyens de contrôle classiques (ordre de grandeur, usage du calcul instrumenté).

- **Analyse de la production des candidats**

Cette partie a été bien traitée par les candidats.

Résultats pour les concours publics

Troisième Partie	
Moyenne	7,63
Note la plus basse	0
Note la plus haute	14

Troisième partie		
	Nb de notes	Fréquence en %
Entre 0 et 2,75	39	3,79%
Entre 3 et 5,75	214	20,80%
Entre 6 et 8,75	438	42,57%
Entre 9 et 11,75	290	28,18%
Entre 12 et 14	48	4,66%

3. Données chiffrées sur l'épreuve de mathématiques

	Concours public		Concours privé	
	Nombre de copies	Moyenne	Nombre de copies	Moyenne
externe	922	23,23	88	22,39
2 nd concours	32	20,55	3	13,17
3 ^{ème} concours	85	19,94	9	17,97
TOTAL	1039	22,87	100	21,71

	Concours public		Concours privé	
	Notes inférieures à 10		Notes inférieures à 10	
externe	28		5	
2 nd concours	3		0	
3 ^{ème} concours	8		2	
TOTAL	39		7	

4. Recommandations aux candidats

Rappel : L'épreuve mathématique vise, entre autre, à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Dans le cadre de la préparation :

- Le concours est basé sur une maîtrise des connaissances du programme de mathématiques de cycle 4. Ainsi le candidat doit savoir manipuler des pourcentages, représenter des solides, mener des calculs d'aires, de vitesses et de volumes... de manière assurée et doit avoir revu de façon approfondie la géométrie plane (théorème de Thalès, théorème de Pythagore, trigonométrie, propriétés des figures géométriques...) et la géométrie de l'espace (solides, patrons...). La pratique du raisonnement déductif doit être également travaillée. Une bonne connaissance des notions de base d'arithmétique et de numération est bien sûr indispensable, ainsi que leur mise en œuvre. Le calcul littéral est très fréquemment évalué dans les sujets des concours et la maîtrise demandée dépasse souvent les attendus de fin de cycle 4. Un entraînement particulier dans ce domaine doit être effectué. Par ailleurs, la maîtrise de la notion de probabilité est nécessaire car fréquemment présente dans les sujets du concours. Le thème « Algorithmique et programmation » nouvellement apparu dans le programme doit être maîtrisé par les candidats.
- Le jury attire particulièrement l'attention des candidats sur les exigences de syntaxe dans l'usage du tableur. Il est attendu d'eux une maîtrise des fonctions élémentaires du tableur (adressage absolu et relatif, somme, produit, moyenne...). Les maladresses de syntaxe sont sanctionnées.

- Plus généralement, il ne faut pas limiter la préparation au niveau de compétences exigées en fin de collège. Les capacités de modélisation, prise d'initiative, synthèse sur des questions enchaînées sont aussi souvent sollicitées dans les sujets de concours. La maîtrise des notions de base de logique mathématique est également indispensable.
- Connaître et énoncer les théorèmes mathématiques ne suffit pas. Il est nécessaire de savoir les appliquer, donc s'y exercer avant l'épreuve est indispensable. Les candidats doivent pouvoir conduire un raisonnement jusqu'à son terme, avec rigueur. Une démonstration mathématique n'est pas un enchaînement de phrases sans lien mais une démarche déductive aux étapes clairement justifiées. La concision est souvent préférable à un discours long et peu structuré qui laisse à penser au correcteur que le candidat masque ses insuffisances en mathématiques avec une rédaction trop prolixe. La résolution d'une question doit systématiquement se terminer par un résultat et une phrase de conclusion.
- Les résultats obtenus doivent toujours être précédés d'un calcul ou d'une démonstration. Les réponses sans justification ne sont pas valorisées par le barème.
- La rigueur du raisonnement et des notations doit être particulièrement travaillée : vérification des hypothèses avant l'application d'un théorème, calcul sur des valeurs exactes et non approchées, notations (\approx , segment de droite, angle...). L'emploi d'un vocabulaire rigoureux est également exigé : ne pas confondre nombre et chiffre, ou cercle et disque par exemple.
- L'utilisation raisonnée des calculatrices est une capacité importante à développer, permettant vérifications et démarches de recherche sur les questions numériques.
- La troisième partie de l'épreuve prenant appui sur des documents relatifs à l'enseignement primaire, il est nécessaire de se préparer à les analyser : extraits de manuels, productions d'élèves, évaluations. Cette analyse nécessite d'avoir un certain recul sur les notions enseignées, sur les programmes des cycles 2 et 3, sur les éléments essentiels de la didactique des mathématiques. Sur cette partie, une argumentation précise et concise est appréciée. Masquer les insuffisances par l'usage d'un vocabulaire complexe et mal maîtrisé est peu apprécié.
- Les programmes de mathématiques de tous les cycles mentionnent les compétences mathématiques qui sont travaillées (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer). Ces compétences sont explicitées dans les textes officiels pour chaque cycle d'enseignement. Une connaissance solide de ces compétences est nécessaire pour appréhender les enjeux de l'enseignement des mathématiques.
- Globalement le jury a remarqué un effort dans la qualité de l'orthographe, de la présentation.

Dans le cadre de l'épreuve :

- **Gestion du temps**

Il est important de surveiller le temps qui passe :

Les diverses questions gagnent à être traitées tout d'abord au brouillon de façon à fournir un écrit clair et concis (sans ratures ni surcharges).

Il est indispensable de se réserver un temps de relecture de la copie afin de corriger les erreurs orthographiques qui ont pu être commises.

- **Rigueur, qualité de la présentation et de l'orthographe :**

La présentation des copies est importante :

Lorsque les exercices ne sont pas traités dans l'ordre indiqué par l'énoncé, il convient de le préciser dans un sommaire afin de faciliter la tâche du correcteur.

Les résultats obtenus doivent être soulignés ou encadrés, en tout cas ils doivent être mis en évidence.

Une organisation en paragraphes, le saut de lignes, permettent d'aérer et de structurer une copie dont l'écriture doit être lisible.

L'orthographe et la correction syntaxique sont appréciées lors de la correction des copies à hauteur de 5 points maximum pour l'épreuve de mathématiques.

- **Le niveau de connaissance attendu**

Le concours est basé sur une maîtrise du programme de cycle 4. Cette maîtrise est généralement effective pour les candidats qui possèdent suffisamment de recul par la fréquentation de situations relevant de l'enseignement du lycée.

En résumé, pour réussir l'épreuve de mathématiques du Concours de Recrutement de Professeur des Écoles, il convient de réviser les notions mathématiques évoquées dans le rapport, de s'entraîner à les mettre en œuvre de façon assurée et de connaître les enjeux didactiques de l'enseignement des mathématiques à l'école élémentaire.

ÉPREUVE D'ADMISSION : "ORAL 1"

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

1. LES DOSSIERS DES CANDIDATS

Dans l'ensemble, les dossiers sont de bonne facture et révèlent de bonnes capacités rédactionnelles. Ils sont structurés, cohérents, souvent bien documentés et répondent aux attendus de l'épreuve. **Le jury apprécie les dossiers paginés, structurés et vierges de toute erreur orthographique ou syntaxique.**

Les commissions constatent régulièrement un grand déséquilibre entre les parties scientifiques et didactiques / pédagogiques.

Le plan des dossiers est généralement identique : le domaine scientifique puis le domaine pédagogique. **Lorsqu'une problématique est développée, le jury valorise le candidat.**

Quelques rares dossiers excèdent dix pages alors que le texte réglementaire ne laisse aucune ambiguïté sur ce point : [...] *Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi*¹ [...].

Conseils aux candidats	
<p>Bien que le dossier ne soit pas évalué en tant que tel, il est conseillé de paginer le document, d'y faire apparaître un sommaire, une bibliographie datée, une sitographie normée. Il ne peut excéder dix pages, annexes comprises. Une exigence doit être portée sur la forme : interlignes, justification du texte, harmonisation de la police et de la taille des lettres (par exemple, Arial 12, interligne 1,5). Les sources doivent être référencées de façon précise.</p> <p>Une relecture attentive du dossier avant envoi est indispensable afin de garantir une qualité orthographique irréprochable.</p> <p>Il n'est pas nécessaire de recopier de longs extraits des programmes officiels ou des compétences du socle commun. Par contre, il est indispensable de connaître les cinq domaines du socle et de savoir les relier avec les programmes officiels. Les outils de suivi des acquis des élèves (carnet de suivi des apprentissages en maternelle, LSU) doivent être également connus.</p>	
Arts visuels et histoire des arts	<p>En arts visuels, enrichir le dossier d'illustrations, non nécessairement nombreuses, mais variées.</p> <p>Lorsqu'une œuvre d'art est présentée, préciser le nom de l'artiste, la date de création, la taille, le lieu d'exposition, le courant artistique, ...</p>
Education musicale	<p>Maîtriser les notions citées (intervalle, rythmes, ...) et présenter les partitions des œuvres référencées (chantées notamment).</p> <p>Plusieurs candidats ont choisi un thème principal de dossier qui n'est pas l'éducation musicale. Par exemple : l'éveil aux langues par la musique, la musique comme médium pour la production d'écrit. Ici la musique est un simple</p>

¹ Arrêté du 19 avril 2013

	support, au service d'une autre discipline largement évoquée par les candidats. Ce qui est attendu pour cette épreuve, ce sont bien des connaissances et compétences scientifiques, pédagogiques et didactiques en éducation musicale.
Géographie	Proposer des activités variées où les élèves seront amenés à observer, analyser, comparer, trier, classer, synthétiser, résumer, interpréter et surtout réinvestir les savoirs et savoir-faire dans d'autres situations d'apprentissage.
Sciences et technologie	Lorsque la démarche d'investigation est mise en œuvre, en maîtriser les étapes. Rechercher des thèmes de dossiers plus originaux en sortant des sentiers battus.

2. LES CÉDÉROMS DES CANDIDATS

Les CD comportent des fichiers divers : diaporamas (LibreOffice Impress, PowerPoint, Prezi, xMind...), productions d'élèves, fiches de préparation, fiches d'activités, évaluations.

Dans certains cas, le cédérom constitue un obstacle à la présentation du candidat : problèmes techniques, trop grand nombre de documents. A l'inverse, lorsqu'il contient un support de présentation bien maîtrisé, il peut dynamiser l'exposé mais cela est rarement constaté par le jury.

Conseils aux candidats
<p>L'utilisation du CD par le candidat mérite une attention toute particulière.</p> <p>Le jury conseille aux candidats de référencer systématiquement dans le dossier papier tout document contenu dans le cédérom (diaporama compris, si le candidat choisit cette modalité de présentation d'exposé). Afin de lever toute ambiguïté concernant le référencement des annexes sur le CD, une présentation des éléments qui y figurent peut constituer la dernière page du dossier ou être insérée au gré de celui-ci, en format réduit.</p> <p>Les documents du CD qui améliorent la lisibilité des documents présentés dans le dossier papier sont appréciés. Le CD peut permettre d'envisager l'agrandissement d'illustrations miniatures : reproductions d'œuvres d'art, de photos, de cartes historiques ou géographiques, productions d'élèves, schémas.</p> <p>Le CD peut également comporter des vidéos, des documents sonores qui, par définition, ne peuvent être présentés sur papier.</p> <p>Il est bon de faire en sorte que le cédérom apporte une réelle plus-value lors de l'exposé du candidat. Il convient de bien sélectionner les documents qui sont présentés pour qu'ils illustrent l'exposé. A défaut, le CD dessert le candidat notamment lorsqu'il contient des documents qui ne seront pas présentés ou ayant un intérêt limité.</p> <p>Un candidat qui présente un CD et qui ne l'utilise pas interroge le jury.</p> <p>Il est vivement <u>déconseillé</u> de joindre des fichiers « texte » (fiches de préparation, documents d'évaluation, ...) qui n'ont leur place que dans les dix pages du dossier papier.</p> <p>Noter ses nom et prénom sur le cédérom joint au dossier.</p> <p>Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent apporter le jour de l'épreuve un dossier vierge de tout signe distinctif pour leur exposé.</p>

3. LES EXPOSÉS DES CANDIDATS

Pour la grande majorité d'entre eux, les candidats sont bien préparés. Ils respectent le temps imparti à l'épreuve (vingt minutes) et montrent des connaissances certaines. Plusieurs exposés sont remarquables, tant dans la forme que dans le fond. D'autres, à l'inverse, ne sont qu'une lecture (parfois in extenso) du contenu du dossier ou une « récitation » d'un texte appris par cœur. Cependant, un dossier maladroit, un exposé peu convaincant ne préjugent pas de la qualité de l'entretien.

Les aspects communicationnels tels que la posture, le registre de langage, la simplicité, l'intérêt manifeste pour le travail réalisé avec une volonté de convaincre sont déterminants. La qualité de l'expression (clarté, voie modulée, intonation, ...) est essentielle : quelques candidats accélèrent leur diction pour respecter le temps imparti, ce qui rend l'exposé peu compréhensible.

Les meilleurs exposés sont ceux qui apportent une vision différente de l'écrit, avec une approche enrichie ou une analyse critique a posteriori (la capacité d'analyse pédagogique est une des composantes des compétences professionnelles attendues des futurs professeurs des écoles).

Le jury apprécie les exposés structurés, comme il apprécie la précision des termes employés à bon escient. Il attend une sincérité dans le propos et non une suite d'expressions convenues ou dans l'air du temps.

Un diaporama améliore la communication lors de l'exposé mais il est important de veiller alors à ce que les éléments présentés dans le diaporama soient lisibles et précisément référencés dans le dossier.

Certains candidats accordent un temps trop important à la présentation de la partie scientifique, au détriment de la partie pédagogique. La proposition d'une problématique aurait pu permettre de relier efficacement les aspects théoriques et les aspects pédagogiques.

Les exposés qui réalisent un juste équilibre entre présentation des savoirs scientifiques en jeu et présentation de la séquence avec une critique de celle-ci sont plébiscités par le jury.

Les candidats ayant pu expérimenter leur séquence en classe sont en capacité d'illustrer leur propos et de proposer une analyse réflexive intéressante. Les bons candidats sont capables de cerner les enjeux du sujet choisi. Certains montrent une volonté de donner du sens aux activités des élèves en articulant des séances autour d'un objectif prioritaire, en explicitant clairement les liens entre les séances, en présentant la manière dont ils introduisent la séquence (projet de classe, projet d'apprentissage), et en définissant les critères de réussite.

Lorsque les candidats ont poursuivi leur réflexion après le dépôt du dossier et qu'ils analysent à posteriori les outils proposés et la séquence conduite, ils sont valorisés.

Les jurys apprécient que les candidats annoncent clairement leur plan. Ils sont attentifs aux objectifs et compétences visés, à la maîtrise des contenus enseignés, au choix des documents proposés aux élèves, à la diversité des démarches pédagogiques, à la place de la séquence dans une progression (voire une programmation), aux différentes modalités d'évaluation, à la transversalité des compétences travaillées, à l'évocation d'une interdisciplinarité, aux capacités à transférer l'objet d'apprentissage dans un autre cycle, notamment en cycle 1.

Le jury conseille aux candidats de veiller à la lisibilité, la clarté et à une exploitation réfléchie et adaptée des documents proposés aux élèves. Il apparaît souvent que les documents sont trop complexes et hors de portée du niveau voire du cycle visé. Une bonne connaissance des programmes officiels est un atout indéniable.

Lorsque la progressivité de la séquence d'apprentissage a été pensée, le jury sait l'apprécier. Les commissions soulignent que les objectifs des séances présentées sont parfois imprécis et par conséquent difficiles à évaluer. L'adéquation entre objectifs et activités proposées est souvent problématique. Des confusions entre pré-requis, représentations initiales et hypothèses sont assez fréquemment constatées.

Certains candidats connaissent assez peu les obstacles d'apprentissage liés aux concepts en jeu. Les variables didactiques sont très rarement identifiées. La diversité des élèves est peu évoquée, tout

comme le nécessaire travail d'étayage et de remédiation. La différence entre activité et apprentissage est parfois mal perçue.

Plusieurs candidats ont fait montre d'une belle ouverture culturelle, cela constitue un atout. Dans le domaine artistique, certains candidats ont choisi des sujets très originaux (musique et cinéma, le rock'n'roll, la musette, ...), d'autres ont préféré des sujets très classiques (« Le carnaval des animaux », « Pierre et le loup ») reprenant des séances et séquences largement présentées sur Internet. Le jury regrette, chez certains candidats, la connaissance partielle des programmes, des compétences du socle commun, de l'horaire imparti aux enseignements artistiques. Les éléments du parcours d'éducation artistique et culturel sont souvent peu connus. C'est pourtant indispensable dans les disciplines artistiques.

Les candidats qui ont fait référence à des ressources numériques de qualité ont été valorisés.

Conseils aux candidats	
<p>Ne pas noyer le jury dans un flot de paroles mais :</p> <p>Proposer des séances qui tiennent réellement compte du niveau de classe et des difficultés des élèves pour être en capacité d'argumenter ses choix lors de l'entretien.</p> <p>Si l'exposé fait référence à des didacticiens ou théoriciens du développement de l'enfant (Piaget, Montessori, ...), être en capacité de répondre à quelques questions les concernant lors de l'entretien.</p> <p>Eviter d'apprécier la qualité de la question posée par le jury (« bonne question », « question délicate») ou de faire preuve de familiarité (« ok », « ouais », « bon courage »).</p> <p>Contrôler son débit de paroles pour que le discours reste compréhensible.</p>	
Arts visuels et histoire des arts	<p>Lorsque l'exposé présente un projet interdisciplinaire, s'assurer que les arts plastiques occupent une place prioritaire, où la pratique plastique est développée.</p> <p>Ne pas centrer son dossier sur ses goûts personnels mais sur les connaissances et les compétences à faire acquérir pour une culture commune.</p> <p>Connaître précisément les compétences qui sont travaillées dans les enseignements artistiques (expérimenter, produire, créer, mettre en œuvre un projet, etc.).</p> <p>Connaître les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et s'intéresser à sa mise en œuvre concrète dans les écoles.</p> <p>Connaître précisément les artistes dont les œuvres sont présentées, être capable de situer les artistes dans des courants artistiques. Connaître des artistes contemporains de ceux qui sont présentés. Etre en capacité de faire des liens entre les œuvres présentées, entre les artistes évoqués, pour les mettre en réseau.</p> <p>S'intéresser à l'actualité artistique et culturelle nationale (grandes expositions parisiennes notamment).</p>
Education musicale	<p>Ne pas hésiter à utiliser le CD fourni en annexe lors de l'exposé.</p> <p>Préférer des sujets originaux car ils témoignent d'un investissement plus personnel des candidats (pas de séances déjà présentes sur Internet).</p> <p>Se placer en situation de chanter, de jouer d'un instrument pour appuyer ses propos.</p>

Enseignement moral et civique	<p>Connaître les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique et leur déclinaison pédagogique pour penser la transversalité.</p> <p>Savoir citer les valeurs de la République (trop souvent confondues avec la devise républicaine) et savoir définir la laïcité.</p>
Histoire	<p>Veiller à la lisibilité, la clarté et à une exploitation réfléchie et adaptée des documents proposés aux élèves. Si les documents authentiques sont utiles pour appréhender la réalité d'une époque, ils ne peuvent être exploités qu'avec la médiation de l'enseignant. Des documents trop difficiles ne permettent qu'une approche partielle d'une époque. Que l'élève doive s'approprier une notion ne signifie pas qu'il puisse le faire seul ou accompagné seulement par ses pairs.</p> <p>La forme de l'investissement intellectuel des élèves doit varier : observer, analyser, comparer, trier, classer, synthétiser, résumer, interpréter. Ces actions ne relèvent pas du même niveau de compétence. Enfin, ne pas négliger l'intérêt du récit effectué par le maître ou l'exploitation de documents audiovisuels.</p> <p>Être en capacité d'élargir ses connaissances à d'autres périodes historiques ou à d'autres cycles d'enseignement.</p> <p>Posséder une culture historique élargie.</p>
Sciences et technologie	<p>Citer le terme de « démarche d'investigation » n'est pas suffisant. Il est important de bien connaître les différentes étapes de cette démarche (cf programmes officiels du 26 novembre 2015). Il convient également d'en percevoir les enjeux didactiques et pédagogiques.</p> <p>Apporter du matériel ayant servi à une expérimentation, appuyer son exposé sur des productions d'élèves (quand la séquence a été mise en œuvre en classe) afin d'illustrer les étapes de la démarche d'investigation.</p> <p>Présenter des sujets plus originaux, moins convenus, par exemple en technologie : l'immense majorité des sujets ne traite que du monde du vivant.</p> <p>Montrer des modélisations, des traces d'activités d'élèves.</p> <p>S'intéresser aux usages pédagogiques du numérique et des outils nomades.</p>

4. LES ENTRETIENS AVEC LE JURY

L'entretien, d'une durée de quarante minutes, suit immédiatement l'exposé. Les questions posées portent sur l'exposé et sur le dossier. C'est l'occasion d'une interrogation destinée à vérifier les connaissances didactiques du candidat, à approfondir certains points, à amener le candidat à expliciter et à justifier ses choix, à élargir l'échange à un autre niveau de classe ou à un autre cycle. Il s'agit d'articuler la séquence au regard des fondements scientifiques développés dans le dossier. De nombreux candidats montrent des capacités à se recentrer immédiatement pour aborder au mieux ce nouvel exercice.

Les entretiens réussis sont ceux qui ont permis un véritable échange entre le jury et le candidat, avec une capacité à répondre de façon claire, étayée avec des prises de position sur les choix pédagogiques opérés. La connaissance des programmes et le lien avec le socle y sont bien appréhendés. Lorsque les élèves sont au cœur de la problématique et que le candidat évoque leur prise en compte, le jury valorise le candidat.

Les entretiens compliqués correspondent à des postures inadaptées, des enfermements butés, une incapacité d'analyse réflexive, une méconnaissance des programmes de la discipline dans les trois cycles.

La maîtrise des principales théories de l'apprentissage, des connaissances sur le développement de l'enfant est nécessaire.

Quand le candidat répond à une question posée en la paraphasant, cela donne au jury la désagréable impression que le candidat cherche à « gagner du temps ». Une réponse réfléchie et honnête est préférable, même en l'absence de connaissances référencées.

L'entretien est l'occasion pour le candidat de montrer, par la qualité des échanges et de l'écoute, qu'il s'inscrit progressivement dans un processus de formation. Le candidat doit pouvoir apporter une lecture critique de son dossier, faire référence à des éléments théoriques si besoin, justifier ses propos tout en prenant de la distance. Les qualités de curiosité, de questionnement et de dialogue sont appréciées.

Quelques candidats répondent trop rapidement sans prendre le temps de réfléchir et de structurer leur pensée. La commission n'attend pas systématiquement du candidat des réponses définitives mais une capacité à interroger des connaissances et des pratiques. Certains n'écoutent pas ou restent sur leurs certitudes. Cela peut s'apparenter à un manque de recul ou d'esprit critique, incompatible avec les fonctions d'un futur professeur des écoles.

Il est indispensable que les candidats se persuadent que le jury ne cherche en aucune manière à les « piéger », mais que les questions posées sont une amorce pour approfondir certains points éludés ou oubliés. Enfin, il faut éviter de jouer un rôle : l'authenticité est le plus sûr garant d'un échange fructueux avec le jury.

L'interdisciplinarité est peu abordée. Les candidats ne se projettent pas suffisamment dans la polyvalence de l'enseignant du 1^{er} degré et sortent par ailleurs difficilement du cycle dans lequel se déroule la séquence présentée. Certains candidats ont ciblé un sujet et peinent à s'en éloigner. Le jury regrette alors l'incapacité de quelques-uns à transférer les contenus exposés dans une autre situation d'apprentissage. Le jury évalue une capacité à se projeter dans le métier.

L'usage des technologies de l'information est souvent limité à la recherche documentaire, à la projection de documents. Le numérique est parfois proposé pour « tenir » la classe par la captation attentionnelle et non comme un outil pour apprendre à réfléchir. Les candidats qui proposent des usages raisonnés des outils nomades (tablettes) et multimédias sont valorisés.

Les dimensions de l'évaluation ne sont pas suffisamment explicites, l'évaluation se résume très souvent à un questionnement de connaissances. L'usage très fréquent du texte à trous en guise d'évaluation ou de trace écrite mérite d'être réfléchi.

Si certains candidats montrent une belle connaissance (voire une bonne exploitation) des ressources institutionnelles (Eduscol entre autres), d'autres se limitent à faire référence à des sites d'enseignants dont les contenus n'ont pas de fiabilité reconnue.

Conseils aux candidats

Adopter un ton, une posture, un vocabulaire, un registre de langage adaptés à l'épreuve orale (écarter tout registre de langage familier, toute formulation triviale).

Faire preuve de disponibilité en se plaçant en position d'écoute et d'ouverture pour être capable de faire des liens.

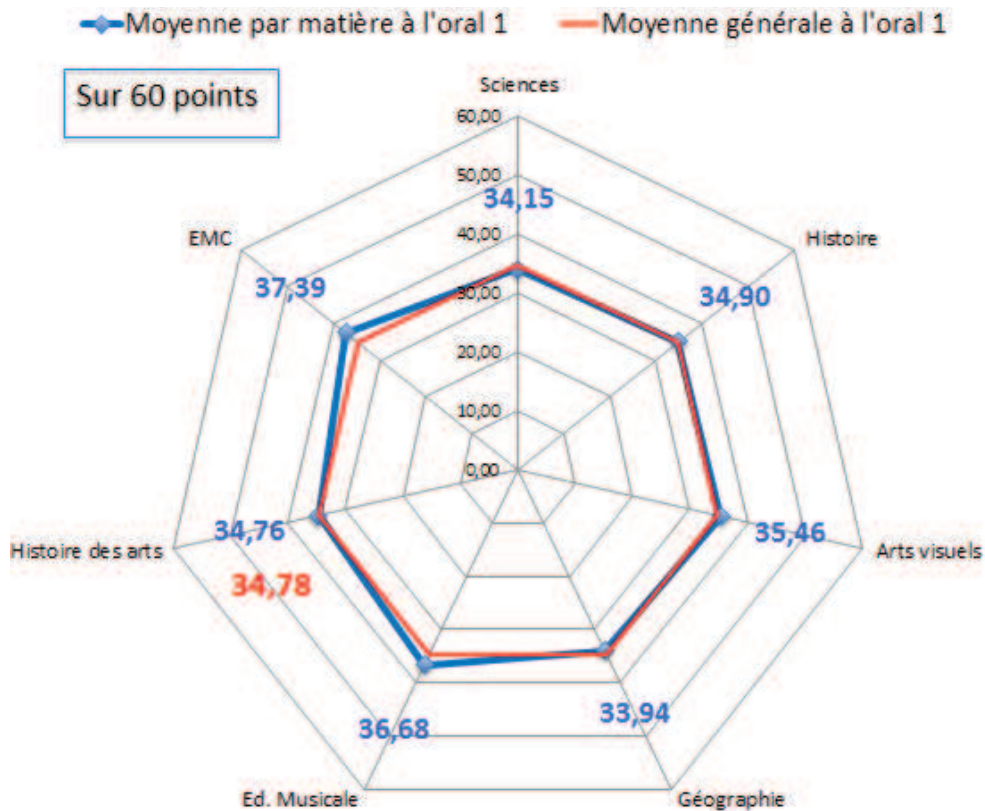
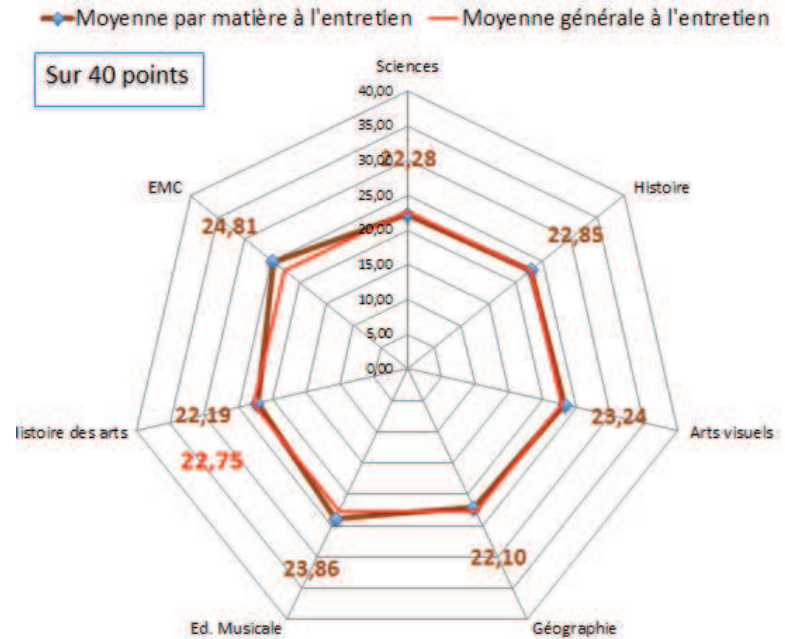
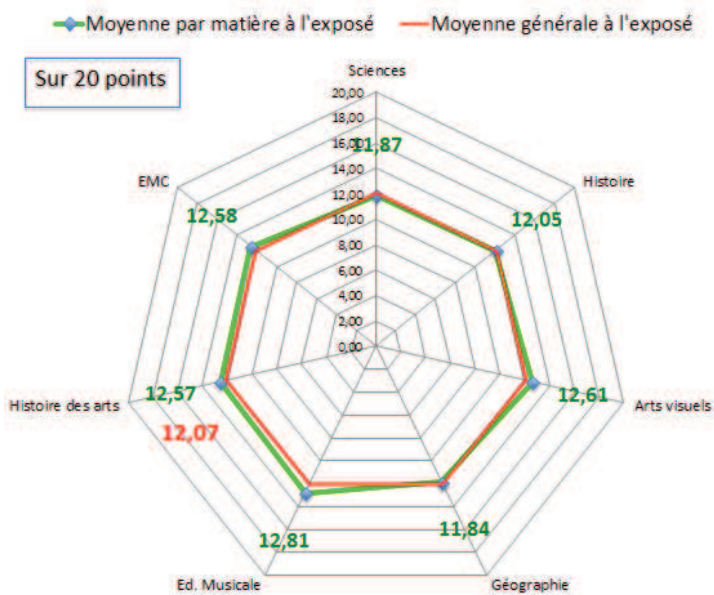
Préférer une simplicité dans le propos (éviter le jargonage ou les développements excessifs) et dans l'écoute des questions. Prendre le temps de recevoir la question au lieu d'y répondre trop vite. Il est préférable de dire que l'on ne connaît pas la réponse au lieu d'affirmer quelque chose d'erroné. Dans les

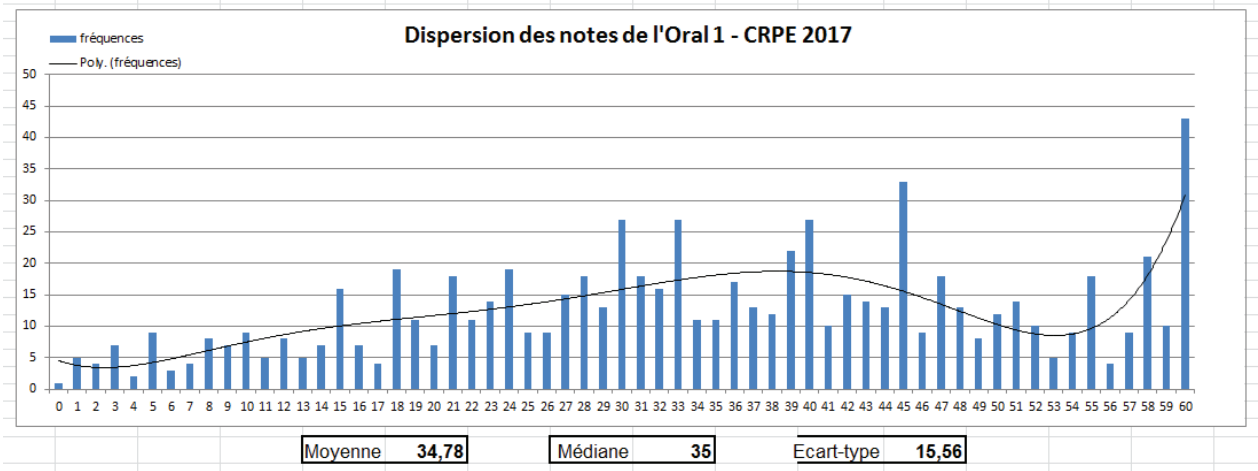
<p>réponses, trouver un juste milieu entre les réponses lapidaires et les réponses répétitives, inutilement longues ou excessivement courtes</p> <p>Eviter d'employer des termes que l'on ne maîtrise pas.</p> <p>Se montrer prudent en évitant l'excès de confiance ou l'excès de doute.</p> <p>Articuler les choix de séquence au regard des fondements scientifiques développés dans le dossier.</p> <p>Se décentrer, se détacher de son travail pour envisager d'autres pistes et repenser la séquence en proposant des réaménagements. Justifier ses choix pédagogiques et sa démarche.</p> <p>Maîtriser les contenus et la didactique de la discipline.</p> <p>Argumenter les formes de travail retenues : pourquoi travailler en groupe, recueillir les représentations des élèves, choisir telle forme d'évaluation plutôt qu'une autre ?</p> <p>Proposer des remédiations, des pistes nouvelles, des prolongements possibles à partir de la séance ou séquence présentée.</p> <p>Se préparer à traiter une autre notion, proche de celle qui a été abordée. Être au fait de l'ensemble des attendus du domaine choisi.</p>	
Arts visuels et histoire des arts	<p>Bien connaître les documents institutionnels permettant d'appréhender la place de l'histoire des arts à l'école (programmes, horaires d'enseignement, guide pour la mise en œuvre du PEAC...).</p> <p>En lien avec ce qui est présenté dans le dossier, connaître d'autres courants artistiques, d'autres artistes, d'autres techniques ou d'autres œuvres est attendu pendant cette partie de l'épreuve.</p> <p>Ne pas citer un artiste sans connaître son travail. Posséder des références culturelles dans les arts visuels qui dépassent celles du dossier.</p> <p>Se préparer à des questions relatives à l'exploitation des ressources locales.</p>
Education musicale	<p>Connaître (et citer) au moins un chant par cycle, sans ignorer ce qu'il est possible de développer à l'école maternelle.</p> <p>Connaître les notions de base (paramètres du son, vocabulaire lié à une technique de base).</p>
Enseignement moral et civique	<p>Maîtriser une réflexion de fond sur les concepts et les valeurs, sans rester à la surface et en examinant les différentes facettes.</p> <p>Savoir s'échapper des définitions théoriques et penser que l'EMC peut être aussi l'occasion de mettre en activité les élèves.</p> <p>Mettre en avant le caractère transversal de cet enseignement. Ne pas négliger la référence aux valeurs de la République, même lorsque le dossier porte sur des connaissances plus que sur des compétences ou des attitudes.</p>
Géographie	<p>Mettre en avant l'importance de l'activité humaine et de son impact sur le paysage.</p> <p>Identifier le passage entre l'espace vécu et l'espace perçu.</p> <p>Veiller à la lisibilité, à la clarté et à une exploitation réfléchie et adaptée des documents proposés aux élèves.</p>

<p style="text-align: center;">Histoire</p>	<p>Le jury n’attend pas un historien mais un candidat ayant des connaissances en histoire, avec des repères historiques et des compétences en didactique (compréhension des enjeux de la discipline à l’école élémentaire en lien avec le développement de l’enfant et l’apprentissage du concept de temps),</p> <p>Il est conseillé au candidat de bien maîtriser le thème auquel son dossier fait référence pour montrer comment il amène les élèves à construire des connaissances et des compétences disciplinaires et transversales.</p> <p>Des lectures sur la didactique de l’enseignement de l’histoire, sur les démarches d’apprentissage sont nécessaires : toute référence doit être maîtrisée.</p> <p>La bonne connaissance des ressources majeures (Eduscol) constitue une aide qui évite les écarts et permet d’appréhender les enjeux de chaque thème. Les documents d’accompagnement se référant à la période étudiée sont une base incontournable.</p>
<p style="text-align: center;">Sciences et technologie</p>	<p>Connaître le programme de la discipline pour les trois cycles.</p> <p>Les références théoriques doivent être solides. On attend, a minima, d’un candidat qui a choisi les sciences qu’il connaisse « La Main à la Pâte » et ses fondements.</p> <p>La question de la trace écrite doit être approfondie. Elle se résume le plus souvent à une « dictée à l’adulte » collective. Il faut également s’intéresser à la place du cahier d’expérience.</p>

5. LES NOTES DES CANDIDATS

Les moyennes par matière, tant à l'exposé qu'à l'entretien, font apparaître une certaine homogénéité des notes.





EPREUVE D'ADMISSION : « ORAL 2 »

I) 1^{ERE} PARTIE DE L'EPREUVE : EVALUATION DES COMPETENCES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

a. ANALYSE DE L'EXPOSÉ

Les candidats doivent bien lire le sujet et prélever toutes les informations qui leur sont communiquées afin de bien répondre à la problématique.

Les situations d'apprentissage proposées par les candidats sont envisagées par rapport au cadre de la séance. Les différentes parties structurant cette dernière (échauffement, corps de la séance, retour au calme) sont, en général, présentées. Pour autant, les candidats doivent en donner leurs fonctions et spécificités en rapport avec les élèves pré-pubères de l'école primaire. Par ailleurs, les entrées et sorties de séances doivent être en lien avec l'activité support tant au niveau de la thématique que des intensités. Elles doivent faire le lien avec les séances précédentes et les séances à venir.

Enfin, notons que ces situations d'apprentissage proposées par de nombreux candidats ne prennent pas toujours en compte le groupe classe ainsi que la gestion de celui-ci.

La présentation des situations d'apprentissage est trop souvent descriptive parce que essentiellement limitée au dispositif matériel. Mais de nombreux candidats suivent un protocole identique et spécifique à l'enseignement de l'E.P.S. (problème, ressources motrice, cognitive, affective...). Ceci présente l'avantage de s'appuyer sur un cadre théorique ouvrant au questionnement.

Les formes de groupement (groupes de niveaux, de besoins, par affinités) et les organisations pédagogiques (parcours, ateliers, classe) sont rarement questionnées au regard de choix pédagogiques justifiés, ces organisations apparaissant comme allant de soi.

Les contenus sont parfois déclinés en termes d'objectifs à atteindre mais un peu plus rarement en variables d'apprentissage : objectifs pour l'élève, consignes, critères de réussite et de réalisation.

Le lien avec les compétences spécifiques énoncées par les programmes est rarement fait. Les candidats ne problématisent pas leur réponse par rapport à l'atteinte de ces compétences. Par exemple, la recherche de contenus pour permettre aux élèves de « courir vite » doit être envisagée au travers de la notion de performance et notamment pour les élèves de cycle 2 à la notion de quantification avec entre autres un lien avec les activités de mathématiques.

L'apprentissage relève trop souvent de la magie de la situation. Les candidats ne s'interrogent pas assez sur les démarches d'apprentissage que l'enseignant doit mettre en place : résolution de problème, imitation, mise en situation. A ce titre, la verbalisation, autrement dit, la mise en mots du savoir que le corps doit apprendre est souvent la démarche retenue par défaut sans autre justification pédagogique.

La différenciation des apprentissages est peu évoquée, la classe apparaissant bien souvent comme homogène.

Les jeux sont souvent présentés comme des supports de mise en action, de réinvestissement et plus **rarement comme des situations d'apprentissage.**

Les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas anticipées : on s'appuie trop sur des prérequis supposés, non vérifiés (rôle de l'évaluation diagnostique).

Les exposés montrent très souvent une confusion entre situation d'apprentissage, séance, séquence ou progression.

De ce fait, la question est fréquemment traitée de façon partielle : les informations précisées sur la situation initiale introduisant le sujet doit être prise en compte.

Les connaissances des capacités motrices des élèves, de leur potentialité sont méconnues ou peu prises en compte.

Très souvent, les situations proposées ne sont pas suffisamment précises ; le candidat expose :

- un module d'apprentissage complet sans être en mesure de faire des choix pour procéder à une analyse didactique d'un dispositif mis en œuvre ; parfois, l'organisation même de la situation n'est pas maîtrisée.

- ou une progression dans la séance sans faire de lien avec le sujet proposé (prérequis et/ou analyse de l'objectif pourtant précisé).

Le candidat devrait veiller à toujours inscrire ses propositions de séance ou de séquence **dans un projet d'apprentissage plus interdisciplinaire**, toujours au profit du parcours continué de l'élève.

La transversalité des apprentissages est peu perçue : les compétences autres que 6 et 7 sont rarement sollicitées, notamment la maîtrise de la langue française. Elle est citée souvent en fin d'exposé, reste, bien souvent, artificielle et décontextualisée. L'exposé se termine souvent par une référence à la définition de la santé. Celle-ci reste du domaine de l'intentionnalité dans la plupart des cas et ne se décline pas en situations concrètes comme par exemple la prise en compte de l'hydratation pendant les séances d'apprentissage.

Des candidats sont cependant bien préparés et disposent de connaissances solides. Dans ce cas, les séances proposées sont précises et réalisables ; elles s'appuient sur des expériences.

Les candidats parlent souvent de l'EPS et ne traitent qu'en fin d'exposé le sujet proposé.

b. ANALYSE DE L'ENTRETIEN

Les premières questions de l'entretien portent sur les propositions de réponses faites par le candidat au sujet posé.

En général, celles-ci leur permettent de recueillir des précisions quant aux choix pédagogiques et aux connaissances de l'activité. Par ailleurs, les candidats, dans leurs réponses, **ne développent pas assez les difficultés qu'ils posent ou les réponses qu'ils attendent des élèves.**

Les questions sur le prolongement portent sur les activités sportives indiquées par la liste transmise aux candidats par la division des examens et des concours du rectorat ou en lien avec les pratiques sportives personnelles du candidat ou encore aux activités sportives qu'il peut animer ou encadrer. Les réponses apportées à la **question traitant de la pratique sportive personnelle éclairent trop peu souvent la commission sur la capacité du candidat à transposer cette pratique dans son enseignement.** Les connaissances portant sur le développement de l'enfant sont par ailleurs faibles.

Sur cette partie, le jury cherche à favoriser l'expression du candidat sur des choix d'enseignement à propos de situations où il peut se sentir en confiance. Les questions sur les prolongements ne nécessitent pas une expertise didactique mais sollicitent le bon sens pédagogique du candidat et la conscience des impératifs de sécurité.

L'ensemble des candidats connaît les textes EPS : programmes, compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Ils ne connaissent pas toujours la réglementation relative aux sorties et à l'encadrement. Les réponses sur la place de l'EPS dans l'éducation à la santé restent trop souvent de l'ordre des généralités et ne proposent pas assez d'exemples de situations d'apprentissage.

La transversalité est rarement développée comme argument de remédiation ou d'aide pédagogique à l'apprentissage en EPS.

La place du langage, notamment en maternelle, est peu évoquée.

Les candidats peuvent être déstabilisés lorsque des précisions sont demandées quant aux dispositifs évoqués lors des exposés. La mise en pratique et l'organisation concrète (matériel, gestion du groupe) posent souvent problème.

c. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le temps d'exposé est relativement court. Cependant, certains candidats ne parviennent pas à utiliser le temps dédié. Les stratégies de présentation et d'argumentation doivent donc être adaptées pour se centrer très vite sur les enjeux didactiques et pédagogiques du sujet. Le candidat doit donc contextualiser les contenus d'apprentissage qu'il propose au regard des textes mais aussi et surtout au regard des difficultés que rencontreront les élèves.

Le jury attend du candidat qu'il dépasse la simple description de dispositifs et/ou la présentation d'un module d'apprentissage théorique afin **d'explicitier la cohérence des différents choix, pédagogique et didactique, retenus.**

Les situations qui illustrent ces propos doivent être pertinentes et originales : pertinentes parce que référées à des organisations qui matérialisent le progrès des élèves notamment par la mise en œuvre de critères de réussite et de réalisation, originales parce que les contenus d'apprentissage sont explicités et structurés à partir de jeux.

Les candidats ne doivent pas oublier que ces situations d'apprentissage doivent permettre de valider l'une des quatre compétences spécifiques.

La prise en compte de l'interdisciplinarité doit permettre au jury d'appréhender la façon dont le candidat conçoit la dimension polyvalente du métier de professeur des écoles.

Il faut penser à la façon dont la séquence d'apprentissage sera présentée aux élèves, en termes de projet et évoquer les objectifs de séance et mettre en lumière les progrès attendus ainsi que les moyens de les mesurer.

Les supports de présentation mis à disposition (tableau, paperboard) doivent être exploités de façon rationnelle pour présenter rapidement les dispositifs sous forme de schémas par exemple, ce qui pourra alléger d'autant la partie présentation et permettre de se concentrer sur les enjeux des situations proposées.

Les candidats doivent bien lire les sujets et ne pas s'arrêter aux seuls éléments du texte qui retiennent leur attention (activité, verbes d'action ...). En effet, c'est la mise en lien des différentes informations données par le sujet qui permettra d'apporter des éléments de réponses pertinents.

Il est nécessaire de :

- bien lire les sujets et ne pas s'arrêter aux seuls éléments du texte qui retiennent leur attention pour éviter des contresens
- de contextualiser la séance (enjeux par rapport aux APSA) ; ne pas oublier les articulations (la séance dans la séquence ; la séquence dans la programmation EPS, la séance en relation avec les autres domaines d'apprentissage)
- faire apparaître les obstacles moteurs, cognitifs etc...
- indiquer les raisons des choix didactiques
- penser à évoquer le type de séance à mettre en place (situation de référence, apprentissage, remédiation, évaluation...)
- penser à ce que les situations d'apprentissage proposées fassent sens pour les élèves.
- penser à conclure (gestion du temps) en prenant un peu de distance par rapport à l'activité, prévoir une ouverture, des prolongements.
- ne pas accorder une trop grande importance à la présentation du contexte ou des aspects théoriques, au détriment du développement de la réponse au questionnement.

II) 2^{ème} partie de l'épreuve : appréciation des connaissances sur le système éducatif français et sur la place du professeur dans la communauté éducative

a. ANALYSE DE L'EXPOSÉ

En général, les candidats débutent leur exposé par le développement d'une problématique. Le titre du sujet doit aider les candidats à sérier cette problématique pour dépasser la simple paraphrase des textes du corpus. A défaut, la commission pourrait s'interroger sur la compréhension même du sujet par le candidat.

Les candidats présentent ensuite les textes supports qui leur ont été proposés puis annoncent un plan suivant la logique du questionnement (nombre de parties identiques au nombre de questions). A ce niveau, il est inutile de relire l'ensemble des intitulés mais plutôt de chercher à catégoriser les textes d'un point de vue professionnel (texte officiel, rapport, article ...) et à identifier leur angle d'analyse (critique, réglementaire, scientifique ...) au regard de la thématique proposée.

Les questions proposées par le sujet sont une aide à l'analyse de la thématique. A ce titre, elles peuvent constituer les différentes parties de l'exposé. Mais ce n'est pas une obligation.

Le candidat peut aussi choisir un autre développement qui servirait de façon plus originale sa compréhension des problèmes soulevés par la thématique.

Le plus souvent les candidats structurent leur exposé en reprenant les questions sans dégager de réelle problématique. Ils n'articulent ainsi, que trop rarement, les différents axes de leur réflexion. Ils éprouvent des difficultés à prendre du recul et à mener une analyse réflexive des documents proposés.

L'exposé ne doit pas se limiter aux réponses aux questions posées. Il ne doit pas être une compilation de toutes les informations données par les documents du dossier, ni paraphraser les auteurs. Le candidat doit chercher à identifier les différentes dimensions que revêt le sujet qui lui a été proposé et, in fine, structurer les informations et ses connaissances utiles afin de développer un véritable

argumentaire de démonstration. Il cherchera aussi à chaque fois que possible à illustrer ses propos par des exemples concrets : démarches, outils, organisations, dispositifs, méthodologies

Les candidats s'éloignent généralement peu des textes dont la cohérence n'est pas mise en valeur. Cette présentation, qui ne revêt pas de caractère synthétique, permet rarement de mettre en évidence la capacité du candidat à se décentrer des textes proposés en évoquant des exemples. Il faut pouvoir dégager une problématique.

Le référentiel de compétences du professeur des écoles est rarement abordé.

b. ANALYSE DE L'ENTRETIEN

Les questions posées peuvent couvrir les dimensions suivantes :

- connaissances culturelles : sociologie de l'éducation, psychologie de l'enfant, histoire, évolution du système éducatif ;
- connaissances institutionnelles : fonctionnement et organisation du système éducatif (administration, école), textes et programmes officiels ;
- postures professionnelles de déontologie et d'éthique.
- actualité de l'éducation

Le jury attend du candidat que celui-ci développe avec un langage approprié à la fonction à laquelle il prétend, un point de vue argumenté sur une des grandes problématiques du système éducatif français, qu'il se positionne sur des valeurs et sur les conditions d'exercice du métier de professeur des écoles et qu'il atteste de sa capacité à prendre en compte les élèves dans leurs différentes dimensions scolaires.

3 grands profils de candidats peuvent être identifiés au regard des questions posées par le jury :

- des candidats qui n'ont pas ou peu de connaissances sur l'école tant du point de vue culturel que pratique ou de la chaîne hiérarchique. Ces candidats sont en très grande difficulté face aux questions du jury.
- des candidats qui ont acquis des connaissances qu'ils ne maîtrisent pas totalement. Les questions des jurys peuvent les faire douter. Ils ont, par ailleurs, des difficultés à traduire leurs connaissances en exemple concrets. Certains candidats peuvent avoir des représentations erronées, voire figées.
- des candidats qui ont commencé à construire une véritable connaissance culturelle du système éducatif et du métier de professeur des écoles au sens où ils sont capables de puiser dans des registres différents pour justifier leur point de vue et d'illustrer leurs propos par des exemples concrets.

Des candidats témoignent de difficultés à s'exprimer à l'oral (qualité et niveau de langue, tics langagiers, agitation, gestion du stress...) qui perturbent leur prestation et nuisent à la qualité de l'échange.

- Les candidats pensent trop souvent que le traitement des difficultés pédagogiques peut simplement se réaliser à travers le « dire » magistral.
- Beaucoup de candidats raisonnent en termes de niveau des élèves et non en termes de progrès.
- Certains concepts (coéducation, remédiation, bienveillance...) restent du domaine théorique sans réelle dimension professionnelle.
- Le concept de polyvalence du professeur des écoles apparaît peu.
- Les principes de la République et de son école sont abordés de très loin.
- La place et le rôle des partenaires sociaux sont souvent ignorés.
- Les APC sont souvent considérées comme un temps de rattrapage, un soutien comme la première solution pour gérer les élèves en difficulté.
- Le redoublement, même s'il est en fin de cycle, n'est pas interrogé : il fait partie de la forme scolaire. On reste sur des représentations, sans remise en cause ou critique du fonctionnement. On pourrait attendre des candidats une approche plus critique de la forme scolaire.

THEMATIQUES DE LA LAÏCITE ET CITOYENNETE :

La capacité des candidats « à expliquer et à faire partager les valeurs de la République » est évaluée. Les candidats sont quasiment tous capables d'évoquer les valeurs de la République de façon

plus ou moins développée. Les références culturelles et réglementaires dans ce domaine sont toutefois souvent limitées ou erronées. Au chapitre des valeurs de l'école et particulièrement de la laïcité on notera comme particulièrement regrettable la méconnaissance ou la mauvaise compréhension de l'article L141-5-1 du code de l'éducation (créé par la loi n°2004-228 du 15 mars 2004) qui concerne l'interdiction dans les écoles, les collèges et les lycées publics, du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. De nombreux candidats ne perçoivent pas le sens de l'adverbe et considèrent en effet que les élèves et les enseignants sont soumis à la même neutralité.

Les jurys n'attendent pas des candidats la connaissance parfaite de textes réglementaires, ni une évocation de toute l'histoire de la laïcité. Toutefois, il est nécessaire de connaître la Charte de la laïcité et les grands textes fondateurs de la République.

Les candidats doivent se projeter dans leur future fonction d'enseignant dans le service public de l'enseignement en présentant avant tout des analyses, des réflexions et des propositions de pistes possibles d'être mises en œuvre en classe. Ils doivent montrer qu'ils ont compris que la laïcité n'est pas une option idéologique parmi d'autres, mais un **principe de liberté** de conscience, de liberté de croire ou ne pas croire qui permet de faire vivre ensemble toutes les personnes. Il leur faut comprendre que la laïcité n'est jamais dirigée contre l'individu, contre la religion et encore moins contre une religion particulière, mais qu'elle garantit l'égal traitement de tous les élèves, l'égale dignité de tous les citoyens, ne va pas de soi. Comprendre que la laïcité n'est en aucun cas l'intolérance, mais le fondement du respect mutuel et de la fraternité ne va pas de soi,

Le devoir de neutralité implique la transmission de la laïcité et des principes de la République repose, dans le cadre des programmes scolaires, sur la mise en avant des **valeurs et des principes permettant de vivre ensemble** que l'enseignant doit porter et permettre d'être appropriés par tous les élèves.

Les **pratiques de citoyenneté à l'école doivent reposer sur :**

- des **valeurs** non négociables qui sont les fondements d'un fonctionnement social démocratique : refus du racisme ou du sexisme, respect des droits de l'Homme, etc. ;
- une **réflexion** sur ce qu'est le bien commun, l'intérêt général, etc. ;
- des **pratiques de médiation** concernant la gestion des conflits dans un cadre clairement identifié et reconnu par tous les partenaires ;
- un **apprentissage de l'argumentation, du débat**, base de la vie démocratique. La minorité a le droit de conserver ses idées, mais elle doit accepter les lois, les règles, les règlements définis par la majorité.

Comme précisé par le Ministère, les candidats se sont vu proposer des **études de cas** portant par exemple sur :

- comment agir en cas de conflit avec un élève ?
- Quels sont les devoirs et les droits d'un fonctionnaire dans telle situation ?
- Qu'implique la laïcité en termes de tenue et de comportement ?
- Comment envisager l'égalité fille/garçon ?
- Comment aborderiez-vous le thème de la laïcité en classe ?
- Définissez la laïcité ?
- Le principe de laïcité est-il compatible avec celui de neutralité ?
- L'enseignement du fait religieux est soumis à certains principes, lesquels ?
- Quelle est votre réaction si un élève d'origine étrangère apporte des pâtisseries à l'occasion d'une fête religieuse ?
- Lors d'une leçon sur la diététique, un élève barre « jambon de porc » sur la liste des aliments ? Comment réagissez-vous ?
- Comment réagiriez-vous devant un élève qui ne veut pas se mettre à côté d'un autre élève à cause de sa couleur de peau ?
- Comment réagiriez-vous devant un élève qui ne veut pas se mettre à côté d'un autre élève parce que c'est une fille ? parce que c'est un garçon ?

- Un élève refuse de chanter la Marseillaise, que faites-vous ?
- Lors de la récréation vous entendez, à son insu, un élève dire à un autre « Je n'aime pas la France ». Faut-il intervenir ?
- Un élève peut-il faire un exposé sur sa religion dans le cadre d'un cours d'histoire ?

- Les religions sont-elles au programme en primaire ?
- Peut-on faire une sortie scolaire pour visiter une église, une synagogue ou une mosquée ?
- Un papa portant une kippa souhaite accompagner une sortie scolaire. Que faites-vous ? Sur quel texte appuyez-vous votre décision ?
- Peut-on enseigner la laïcité en maternelle ? Donner un exemple concret.
- Un élève de GS vous demande si le père Noël existe, que lui répondez-vous ?
- « Dis maîtresse, *la mort, c'est quand on va au paradis ?* ». Que répondre à cette interrogation d'un élève de maternelle ?
- A la fin de votre séance de course longue, un élève qui fait le ramadan est totalement épuisé ? Devez-vous adapter votre enseignement ? pourquoi ?
- Une petite fille oublie systématiquement son équipement de natation ? Faut-il la punir ?
- Votre classe reçoit la visite d'une personnalité officielle (Minsitre, préfet, élu politique...) ; un élève refuse de se lever à l'entrée dans la classe de cette personnalité. Cque faites vous ?

C. CONSEILS DONNÉS AUX CANDIDATS

Cette partie de l'épreuve oblige les candidats à construire une véritable méthodologie de préparation afin de procéder à une véritable analyse : construire une problématique, structurer un plan, extraire des informations utiles d'un document, choisir et organiser des informations et des connaissances afin de structurer un argumentaire de démonstration.

Lorsque le candidat présente les textes, il serait judicieux de résumer en ou deux phrases l'essentiel du texte.

Les candidats doivent témoigner d'une capacité à employer un langage soutenu et conforme aux attentes institutionnelles.

Le jury attend du candidat qu'il adopte une posture conforme aux attentes du référentiel de compétences du PE.

Cette partie de l'épreuve demande, en outre, de construire une connaissance élargie des problématiques éducatives, professionnelles, administratives, pédagogiques ... au travers de lectures. Cette épreuve demande donc une préparation très anticipée afin que l'ensemble des connaissances compilées constituent les bases d'une culture professionnelle du métier de professeur des écoles.

Cette épreuve impose aux candidats un niveau de connaissances qui doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse. La lecture d'une information récente est indispensable (certains candidats ne connaissent pas le nom du ministre de l'éducation nationale)

Les candidats doivent bien écouter les questions du jury et essayer de comprendre le champ dans lequel on souhaite la réponse. Attention à l'inverse à la logorrhée...

Quand les candidats font référence à des concepts (ex : pédagogie différenciée) il serait judicieux de contextualiser le propos par un exemple illustré.

Ne pas hésiter à personnaliser son discours (faire preuve d'engagement et de conviction quant aux valeurs morales et à l'engagement pédagogique)

Se préparer physiquement et psychologiquement à la durée de l'épreuve (1 h 15)

Faire plus référence sur l'expérience (stages de formation) et en faire une analyse.

Avoir quelques connaissances historiques sur le système éducatif.

Avoir plus de connaissances sur le 2nd degré (des formations communes, le Conseil Ecole Collège...).

Concernant les exemples concrets cités par les candidats : ils sont les bienvenus mais demanderaient à être davantage mis en lien avec la situation évoquée, et sujets à une prise de distance.

On peut conseiller aux candidats de s'entraîner à l'oral, afin d'éviter les « euh », « ben » ... et les mimiques qui peuvent traduire une mise en difficulté.

Les candidats seront particulièrement vigilants à recourir à une langue structurée, appuyée sur un lexique adapté, plus conforme aux attentes d'un métier qui recourt à une langue de communication de qualité et modélisante, et se détachant nettement d'un simple échange informel. Les tics de langage qui parasitent la fluidité du propos doivent être débusqués pour s'en séparer. Attention à l'usage d'un

vocabulaire spécifique à l'Education Nationale mais vide de sens : verbiage faussement adapté au contexte.

Une culture générale personnelle et une connaissance de l'actualité de l'éducation permettent d'apprécier la capacité du candidat à s'informer et à se former (cf. référentiel de compétences) : il est apprécié par le jury que le candidat connaisse le nom du ministre de l'Education nationale, et les enjeux des réformes récentes, entre autres.